



Conseil Cris-Québec sur la foresterie  
*Cree-Québec Forestry Board*

Québec, le 14 juin 2007

Monsieur Claude Béchar  
Ministre  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> avenue ouest  
Bureau A-308  
Québec (Québec) G1H 6R1

*Objet : Stratégie des peuplements mélangés*

Monsieur le Ministre,

Le 23 avril dernier, je vous écrivais concernant la stratégie sur les peuplements mélangés que le ministère compte appliquer sur le territoire couvert par l'Entente dans le cadre des prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF 2008-2013). L'objectif de cette communication était de connaître plus en détail la stratégie afin de permettre au Conseil de réviser les nouveaux plans généraux d'aménagement forestier et de vous aviser de leur conformité et concordance avec les instructions transmises aux bénéficiaires.

À cet effet, nous avons reçu le 13 juin dernier et ce, sous la signature de Mme Paule Têtu sous-ministre associée à Forêt Québec, un complément d'information sur la stratégie sur les peuplements mélangés que devront appliquer les bénéficiaires du territoire dans le cadre de la préparation des PGAF, ainsi qu'une présentation technique d'un représentant de votre ministère. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits de l'information présentée compte tenu du contexte actuel et de l'échéancier très serré que doivent respecter les bénéficiaires pour finaliser les plans et les déposer au ministère.

Le Conseil devait cependant vous fournir un avis officiel sur cette stratégie, tel que stipulé à l'article 3,30 c) de l'Entente. Compte tenu qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance plus complète de la situation soit le portrait des peuplements mixtes à l'échelle des terrains de trappage du territoire et de prendre en compte les résultats du travail de mise à jour du Manuel d'aménagement forestier de même que la révision des calculs de la possibilité forestière réalisés par le Forestier en chef, les membres du Conseil vous proposent de produire cet avis sur une version révisée de la stratégie, lorsque celle-ci sera disponible.

L'Entente prévoit aussi que le développement de la stratégie sur les peuplements mélangés sera réalisé en concertation avec le Conseil. À cet effet, je vous informe de notre entière disponibilité à participer aux travaux de révision de la stratégie qui nous a été présentée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Gauthier

## COURTESY TRANSLATION

Québec City, June 14, 2007

Mr. Claude Béchard  
Minister  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> avenue ouest  
Bureau A-308  
Québec (Québec) G1H 6R1

*Subject: Mixed Stand Strategy*

Dear Minister Béchard:

Last April 23, I wrote you a letter concerning the mixed stand strategy that the Ministry intends to implement on the Agreement territory as part of the next General Forest Management Plans (GFMPs 2008-2013). The purpose of that correspondence was to obtain more details on the strategy in order to allow the Board to review the new General Forest Management Plans and to advise you on their compliance and consistency with the instructions sent to the Agreement holders.

In this regard, we received last June 13 a letter from Ms. Paule Têtu, Associate Deputy Minister for Forêt Québec, providing additional information on the mixed stand strategy that the Agreement holders on the territory will have to apply as part of the GFMPs development, as well as a technical presentation by an official from your Ministry. The Board members were satisfied with the information presented considering the current context and the short timeframe that the Agreement holders must comply with to finalize the plans and submit them to the Ministry.

However, the Board had to provide you with an official advice on this strategy, as stipulated in Section 3.30 c) of the Agreement. Since it is necessary to have a more complete knowledge of the situation, i.e. the profile of the mixed stands at the trapline level, and to take into account the results of the updated Manuel d'aménagement forestier (Forest Management Manual) as well as the revised calculation of the annual allowable cut done by the Chief Forester, the Board members are proposing to produce this advice on a revised version of the strategy, when the latter is available.

The Agreement also provides that the development of the mixed stand strategy shall be done in consultation with the Board. In this regard, I wish to inform you that we remain available to participate in the revision process of the strategy that was presented to us.

Yours truly,

Jean-Pierre Gauthier  
Chairman of the Board